

Conseil de sécurité

Distr. générale
20 mars 2020
Français
Original : anglais

La situation au Mali

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Dans sa résolution 2480 (2019), le Conseil de sécurité a prorogé jusqu'au 30 juin 2020 le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et m'a prié de lui faire rapport tous les trois mois sur la suite donnée à la résolution. Le présent rapport décrit les principaux faits nouveaux survenus au Mali depuis mon précédent rapport (S/2019/983), en date du 30 décembre 2019, ainsi que les progrès réalisés dans l'application de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali et les efforts déployés par le gouvernement pour remédier à la situation dans le centre du pays. Il fait également le point sur la coopération entre les éléments des forces de sécurité présentes au Mali et la mise en œuvre du plan d'adaptation de la Mission.

II. Faits politiques importants

2. Le dialogue national inclusif s'est conclu à Bamako le 22 décembre 2019 par l'adoption de quatre résolutions et d'une série de recommandations. Les résolutions appelaient notamment à la tenue d'élections législatives avant mai 2020, suivies d'un référendum constitutionnel, du redéploiement des forces armées et de l'administration de l'État reconstituées dans tout le pays, et de la révision de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali conformément à l'article 65 de ce dernier. Les deux mouvements armés signataires, soit la Coordination des mouvements de l'Azawad et la Plateforme, se sont félicités de l'issue du dialogue. Les partis politiques de l'opposition qui avaient décidé de ne pas participer au dialogue ont par la suite exprimé leur volonté d'aller de l'avant et de garantir la mise en œuvre effective des décisions.

3. Le gouvernement a donc annoncé le 22 février que des élections législatives auraient lieu les 29 mars et 19 avril, respectivement pour les premier et second tours. Plusieurs partis d'opposition et groupes de la société civile ont constaté avec inquiétude que la persistance de l'insécurité dans le centre et le nord du Mali et l'absence d'autorités de l'État pourraient compromettre le scrutin dans certaines régions. Cela dit, ils ont exprimé leur volonté d'y participer. Le gouvernement a décidé d'organiser des élections sur la base de la délimitation actuelle des circonscriptions électorales, qui n'inclut pas les 11 cercles et les deux régions de Taoudenni et Ménaka dans le nord du Mali créés en 2016.

20-03942 (F) 250320 250320





4. Dans des communiqués publiés respectivement les 25 janvier et 16 février, la Coordination des mouvements de l'Azawad a subordonné sa participation et son soutien aux élections à l'inclusion dans le scrutin des cercles et régions créés en 2016. Elle a également appelé à une restructuration territoriale et administrative pour assurer une plus grande représentation du nord du Mali dans les institutions nationales, et la participation des réfugiés et des personnes déplacées maliens. Le 3 février, l'imam Mahmoud Dicko, chef religieux populaire, a annoncé que, contrairement aux plans initiaux, son mouvement, qui avait été créé en septembre 2019, ne participerait pas aux élections.

5. Le 29 février, la Cour constitutionnelle a publié la liste finale des candidats aux élections législatives. Pour 147 sièges à pourvoir, la Cour a reçu 560 listes pour un total de 1 447 candidats, dont 1 021 hommes et 426 femmes. Sur les 560 listes soumises, 546 ont été validées.

6. L'une des recommandations issues du dialogue national inclusif appelait le gouvernement à amorcer le dialogue avec les dirigeants terroristes Amadou Koufa et Iyad Ag Ghali, qui sont inscrits sur la Liste relative aux sanctions contre l'EIIL (Daech) et Al-Qaida du Conseil de sécurité. Dans un entretien accordé aux médias le 10 février, le Président malien Ibrahim Boubacar Keïta s'est déclaré favorable à une telle initiative et a noté qu'un dialogue avec les djihadistes n'irait pas à l'encontre de la lutte contre le terrorisme. Dans un communiqué de presse publié le 8 mars, le groupe terroriste dit Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans a subordonné l'amorce d'un dialogue avec les autorités au départ des forces internationales du Mali.

7. À Bamako, avec le soutien de la MINUSMA et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, le gouvernement a tenu un atelier de haut niveau sur la participation des femmes aux organes décisionnaires du processus de paix et du système politique au sens large les 22 et 23 janvier. En tout, deux cents femmes responsables représentant toutes les régions du Mali y ont pris part. Les participants ont recommandé l'adoption de certaines mesures concrètes, notamment l'augmentation de trois pour cent à 30 pour cent de la proportion de femmes dans les mécanismes de l'Accord ; la création d'un observatoire indépendant des femmes pour suivre les progrès concernant l'application de l'Accord ; et la mise en place d'un cadre de suivi des résultats de l'atelier. Les parties signataires ont exprimé leur soutien sans réserve aux recommandations.

8. Le Premier ministre malien Boubou Cissé s'est rendu à Gao les 27 et 28 janvier et à Tombouctou du 29 au 31 janvier respectivement. Il était accompagné du Ministre de la cohésion sociale, de la paix et de la réconciliation nationale, Lassine Bouaré, et du Chef d'état-major des armées, le général Abdoullaye Coulibaly. Lors de sa visite, M. Cissé a lancé des travaux de remise en état de la route Gao-Sévaré, conformément à la promesse qu'il avait faite à la suite des manifestations populaires de septembre 2019. Du 4 au 6 mars, le M. Cissé a effectué une visite officielle à Kidal, Aguelhok et Tessalit, accompagné de huit ministres du gouvernement et de représentants de la communauté internationale, notamment du Groupe de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement. La délégation a visité l'unité reconstituée des Forces armées maliennes à Kidal et a vu un certain nombre de projets d'infrastructure.

A. Application de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali

9. Dans l'ensemble, le dialogue national inclusif a contribué à réduire les tensions entre les parties signataires et sa conclusion a permis aux parties de recentrer leur attention sur l'application de l'Accord. Le Représentant spécial, en coordination avec les principaux partenaires, a intensifié ses échanges avec les parties pour mettre à profit la dynamique ainsi créée et accélérer la mise en œuvre de l'Accord.

Redéploiement de l'unité reconstituée dans le nord du Mali

10. Une évolution marquante a été, le 13 février, l'arrivée à Kidal de la première unité reconstituée des forces armées nationales. Les bons offices de la Mission ont considérablement aidé les parties à surmonter leur méfiance et à s'accorder sur les modalités du redéploiement, tel qu'il est envisagé dans l'Accord. La Mission a facilité le redéploiement des unités reconstituées en escortant le convoi de 35 véhicules des forces armées nationales de Gao à Kidal et en assurant la sécurité, le carburant, les indemnités de repas et les médicaments ainsi que la rénovation des camps. L'unité comprend deux compagnies de 240 militaires, dont 80 anciens combattants de la Coordination des mouvements de l'Azawad et 80 de la Plateforme. Le déploiement à Kidal s'est déroulé sans incident majeur.

11. Une compagnie de 118 soldats est arrivée à Tombouctou le 16 février, suivie d'une seconde de 123 militaires le 17 février. Le camp du Mécanisme de coordination opérationnelle, qui hébergera des unités mixtes, est en cours de rénovation par la MINUSMA et la compagnie est temporairement hébergée au quartier général régional des forces armées nationales. En tout, sur les 289 membres de l'unité reconstituée des forces armées nationales arrivés à Gao le 21 février, 85 ont été déployés à Ménaka le 11 mars. En se rendant à Ménaka, deux membres de l'unité reconstituée ont été tués et trois autres ont été blessés, du fait d'une attaque à l'aide d'un engin explosif improvisé menée contre le convoi, qui était escorté par des forces internationales.

12. Une fois opérationnelles, l'unité reconstituée assurera la sécurité du Gouverneur et des autres représentants de l'État et contribuera aux dispositifs de sécurité dans la région et au processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

13. La phase de « rattrapage » du processus accéléré de désarmement, de démobilisation, de réintégration et d'intégration, visant à intégrer 510 anciens combattants supplémentaires dans les forces armées nationales, se poursuit. Sa réalisation ferait passer le nombre d'anciens combattants des mouvements signataires intégrés dans l'armée nationale de 1 330 à 1 840 combattants. La Commission nationale de désarmement, démobilisation et réinsertion, avec le soutien du Groupe de la Banque mondiale et de la MINUSMA, met la dernière main aux préparatifs en vue de la réintégration socio-économique des anciens combattants qui sont passés par le processus d'intégration mais ont été déclarés inaptes à être intégrés dans les forces de défense et de sécurité nationales.

Désarmement, démobilisation et réinsertion

14. Le 4 février, la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réinsertion et la Commission d'intégration ont adopté leurs plans stratégiques respectifs pour la période 2019-2023. Conformément à un accord conclu entre les parties signataires, les commissions ont pour objectif d'intégrer 10 000 anciens combattants dans les services de sécurité. Au total, 16 000 anciens combattants seront réinsérés dans leurs communautés grâce au programme de désarmement, démobilisation, réintégration et intégration. Il est prévu que les 48 000 combattants démobilisés restants bénéficieront du programme national de réadaptation communautaire.

Comité de suivi de l'Accord

15. Le Comité de suivi de l'Accord a tenu sa quatrième session au niveau ministériel à Bamako le 19 janvier. Il s'agissait de la première réunion depuis août 2019. Les participants ont approuvé le plan consistant à redéployer les forces armées reconstituées dans le nord du Mali, ainsi que les dispositions de sécurité régissant les déplacements de convois et les mouvements d'artillerie lourde. Ils ont également

souligné la nécessité de rendre opérationnel le fonds de développement durable pour assurer la fourniture de services sociaux de base dans les régions du nord. Les parties signataires ont réaffirmé leur engagement en faveur du processus de paix.

16. Au cours de la réunion, l'Observateur indépendant de l'application de l'Accord a présenté son plus récent rapport, dans lequel il est constaté qu'à la fin de 2019, l'application de l'Accord « était à son point le plus bas depuis le début du mandat de l'Observateur indépendant ».

17. Le 27 février, le Comité de suivi de l'Accord a tenu sa trente-huitième session ordinaire à Bamako. Les participants se sont félicités des progrès accomplis dans le redéploiement de l'unité reconstituée et pris note des préparatifs des élections législatives, tout en soulignant l'importance de la poursuite des consultations entre les parties maliennes pour répondre aux préoccupations qui subsistent. Ils ont décidé que chaque partie signataire désignerait deux représentants supplémentaires au sein du Comité de suivi de l'Accord afin d'accroître la contribution des femmes au processus de paix.

18. La Commission technique sur la sécurité s'est réunie régulièrement pour discuter des modalités relatives au plan de redéploiement de l'unité reconstituée. Le Représentant spécial a présidé une réunion extraordinaire de la Commission le 21 janvier pour surmonter les divergences entre les parties qui avaient entravé le début du redéploiement.

Mesures politiques et institutionnelles

19. Au cours de la période considérée, le pourcentage d'administrateurs civils présents sur leur lieu d'affectation dans le nord du Mali est resté stable à 23 %, avec 60 % des gouverneurs, 42 % des préfets et 16 % des sous-préfets déployés. Dans la région de Mopti, au 31 janvier, dans le centre du Mali, le nombre d'administrateurs civils présents sur leur lieu d'affectation était tombé à 27 %, contre 30 % en novembre 2019. Les fonctionnaires présents comprenaient le gouverneur, 75 % des préfets et 19 % des sous-préfets.

20. Malgré les efforts du Gouvernement, le transfert envisagé de 30 % des recettes de l'État vers les collectivités territoriales reste un défi en raison de l'absence d'institutions bancaires et de services financiers dans le nord du Mali.

21. La consultation entre les parties signataires s'est poursuivie au sujet de la création d'une force de police territoriale, y compris de son rôle, de son financement et de ses mécanismes de surveillance.

Mesures de justice et de réconciliation

22. Au 1er mars, le pourcentage de magistrats qui avaient pris leurs fonctions dans les régions de Mopti et du nord avait légèrement augmenté par rapport au trimestre précédent, pour se situer à environ 93 %, soit un taux approximatif de déploiement des autorités judiciaires de 82 %. Cependant, l'insécurité a continué à provoquer l'absentéisme et la délocalisation de certains membres du personnel.

23. La Mission a continué à fournir un appui matériel et technique pour améliorer la sécurité et les conditions de travail des fonctionnaires et du personnel judiciaires, ainsi que la sécurité et la gestion des prisons, y compris celles qui accueillent des détenus soupçonnés d'infractions liées au terrorisme ou condamnés pour cela. En collaboration avec la MINUSMA et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, les autorités maliennes ont adopté, le 20 février, une feuille de route et un plan d'action visant à prévenir l'extrémisme violent dans les prisons.

24. La MINUSMA, de concert avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, a continué à apporter un soutien technique au Pôle judiciaire spécialisé de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, notamment sous la forme d'un mentorat sur la gestion des affaires et les enquêtes judiciaires.

B. Stabilisation et rétablissement de l'autorité de l'État dans le centre

25. Les autorités maliennes ont continué de s'employer à favoriser les initiatives de dialogue et de réconciliation dans le centre du Mali au titre du Cadre politique de gestion de la crise au centre du Mali. Du 10 au 14 février, le cadre de consultation du Secrétariat permanent a tenu une série de réunions à Mopti avec les autorités locales, la société civile et les partenaires techniques impliqués dans les efforts de réconciliation, ainsi qu'avec des représentants des Dogon et des Peuls de Bandiagara, Bankass, Douentza et Koro avec le soutien de MINUSMA. Les populations de ces régions sont les plus touchées par la violence. Les actions urgentes définies pour stabiliser la zone prévoyaient notamment le désarmement de tous les groupes d'autodéfense, le démantèlement des points de contrôle illégaux, le traitement des conflits liés à la terre et l'implication de médiateurs traditionnels tiers dans les efforts de résolution des conflits. En coordination avec le Gouvernement, la MINUSMA a facilité une série de dialogues intercommunautaires qui ont abouti à la signature d'un accord de paix local dans le village de Somadougou, dans la région de Mopti, le 25 janvier.

26. M. Cissé s'est rendu dans la région de Mopti les 22 et 23 février, suite à l'attaque du village d'Ogossogou le 14 février qui a fait au moins 37 morts, six blessés et 20 personnes portées disparues. Il a lancé un ultimatum de trois jours à Dan Nan Ambassagou, le groupe d'autodéfense à prédominance dogon, demandant que ce dernier démantèle ses postes de contrôle le long d'une route principale dans la région de Mopti. Dans un communiqué publié le même jour, Dan Nan Ambassagou a subordonné cette mesure au retour de l'armée nationale dans ces régions. Le 26 février, les forces de sécurité maliennes ont appliqué la décision de M. Cissé de démanteler des postes de contrôle le long d'une route principale.

27. La Mission a continué à renforcer sa collaboration avec les communautés des districts de Bandiagara, Bankass et Koro dans le cadre de son opération Buffalo (voir par. 47 et 48 ci-dessous). Sa présence et ses opérations de projection de forces, qui se manifestent notamment par des renforts d'hélicoptères armés et de troupes supplémentaires, ont également permis à l'armée nationale d'accroître son rythme opérationnel et de protéger les civils.

28. La MINUSMA a continué à soutenir le programme de réadaptation communautaire du Gouvernement dans la région de Mopti. Jusqu'ici, au total, 352 anciens combattants des groupes d'autodéfense et des milices ont intégré volontairement le programme, qui vise à faciliter la réinsertion dans la vie civile de 3 387 anciens combattants et jeunes vulnérables associés à des groupes d'autodéfense et des milices.

29. Au cours de plusieurs incidents, les patrouilles de la MINUSMA ont été bloquées par les populations locales qui auraient été mobilisées par des groupes armés locaux. En guise de réponse, la Mission a encore intensifié ses activités de sensibilisation et de communication, en coordination avec les autorités maliennes, ce qui a conduit à une amélioration générale de la situation. Du 9 au 11 janvier, le Ministre de l'environnement et du développement durable a visité les districts de Bandiagara, Bankass et Koro. Dans ses interactions avec les populations locales, notamment les représentants des associations de femmes et de jeunes, les chefs

traditionnels et les membres de milices, le Ministre a précisé le rôle de la Mission et encouragé une collaboration étroite entre les populations et cette dernière.

C. Évolution de la situation régionale

30. Le 13 janvier, j'ai participé à un sommet des chefs d'État des pays du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) convoqué à Pau (France) par le Président de ce pays. Dans une déclaration publiée à l'issue du sommet, les chefs d'État ont réaffirmé leur engagement en faveur de la lutte contre le terrorisme dans la sous-région et de l'intensification de leurs efforts sous un commandement conjoint de la Force conjointe du G5 Sahel et de la force Barkhane axé sur le triangle Liptako-Gourma. Ils se sont félicités des mesures déjà prises et ont souligné la nécessité d'une coopération accrue. De plus, ils ont annoncé la création d'une coalition pour le Sahel, un nouveau cadre couvrant la sécurité, la restauration de l'autorité de l'État et le renforcement des capacités ainsi que des initiatives de développement.

31. Le 6 février, le Gouvernement français a annoncé le déploiement de 600 soldats supplémentaires pour renforcer l'opération Barkhane, ce qui en porte le nombre total à 5 100. La Tchéquie, le Danemark, l'Estonie et la Suède ont indiqué qu'ils envisageaient de contribuer à l'opération des forces spéciales désignée sous le nom d'équipe spéciale Takuba et dirigée par la France. Ces forces spéciales de pays européens seront déployées au Mali conjointement avec les forces spéciales françaises dans le but de transmettre des connaissances spécialisées aux forces armées nationales.

32. Les chefs d'État du G5 Sahel ont tenu leur sixième conférence à Nouakchott (Mauritanie) le 25 février. À cette occasion, ils ont réaffirmé leur attachement à la poursuite de la lutte contre la menace que représentent les groupes armés terroristes au Sahel et demandé de nouveau qu'un soutien international accru soit apporté à la Force conjointe du G5 Sahel. En marge de la conférence, le G5 Sahel, l'Union européenne et l'ONU ont signé un additif à leur accord technique afin de s'assurer qu'il cadre avec les dispositions pertinentes de la résolution 2480 (2019) du Conseil de sécurité. Au cours de la période de référence, la force conjointe aurait participé à des opérations coordonnées avec les forces françaises et les armées nationales du Burkina Faso, du Mali et du Niger dans la zone des trois frontières. Au 29 février, sur la première tranche (6,2 millions de dollars) transférée par l'Union européenne à la MINUSMA en février 2018 pour le soutien à la Force conjointe conformément à l'accord technique, un montant total de 1 841 743,06 dollars avait été dépensé, soit un taux de dépenses de 30 %. La plupart des dépenses ont été effectuées pour la fourniture de carburant, puis de rations de combat et d'ingrédients.

33. À l'issue de sa trente-troisième session ordinaire, le 10 février, l'Union africaine a demandé à sa Commission d'élaborer un cadre en vue d'un éventuel déploiement d'une force composée de la Force multinationale mixte et de 3000 soldats pendant six mois, afin de dissuader davantage les capacités des groupes terroristes dans le Sahel.

III. Principaux faits nouveaux en matière de sécurité

34. La période considérée a été marquée par une augmentation des activités des groupes terroristes dans le nord et le centre du Mali et par des affrontements entre ces groupes, ainsi que par la consolidation de l'influence de la Coordination des mouvements de l'Azawad dans le nord du Mali et la persistance de la violence entre les communautés du centre.

Nord du Mali

35. Les attaques terroristes sont restées la principale menace dans le nord et le centre du Mali. Des attaques ont été enregistrées dans les régions de Gao, Kidal et Tombouctou dans le nord, ainsi que dans les régions de Mopti et Ségou dans le centre. La plupart des attaques ont été attribuées au Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans ou à l'État islamique du Grand Sahara ou revendiquées par l'un ou l'autre des deux groupes. La MINUSMA, les forces de défense et de sécurité nationales et les forces internationales ont continué d'être leur principale cible. Les civils ont également été visés, principalement dans la région de Mopti.

36. Les affrontements entre le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans et l'État islamique du Grand Sahara ont ajouté à la complexité de la situation en matière de sécurité dans le nord et le centre du Mali. L'État islamique du Grand Sahara semble avoir étendu ses zones d'activité à certaines parties des régions de Gao et de Tombouctou, qui étaient auparavant la zone d'opération du Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans. Des affrontements ont été signalés entre les deux groupes dans le centre du Mali et la région de Tombouctou. L'expansion de l'État islamique dans le Grand Sahara aurait également provoqué une scission au sein du Katiba du Macina, qui fait partie du Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans, plusieurs combattants peuls se réclamant de l'État islamique du Grand Sahara. On a également continué à signaler des attaques de groupes terroristes contre des combattants affiliés à la Plateforme, ce qui a contribué à affaiblir davantage la coalition.

37. La Coordination des mouvements de l'Azawad a continué à consolider son influence dans le nord du Mali. Au-delà de sa place forte à Kidal, elle a continué à assurer la sécurité dans la région de Tombouctou, tout en étendant son influence dans les régions de Ménaka et de Gao. Suite aux affrontements en décembre 2019 entre les combattants des groupes armés signataires, la Coordination et une aile de la Plateforme ont signé un accord de sécurité à Ménaka le 12 janvier. L'accord a officialisé le rôle de la Coordination comme l'un des garants de la sécurité dans la région. La Coordination a également renforcé son alliance avec l'autre aile de la Plateforme, ce qui lui a permis d'établir un poste de commandement à Kidal où la Plateforme n'était plus présente depuis 2014.

Centre du Mali

38. La situation en matière de sécurité dans le centre a continué de se détériorer en raison de l'expansion continue des groupes terroristes, notamment dans les districts de Bankass, Bandiagara et Koro, dans la région de Mopti, ainsi qu'autour de Diabali, dans la région de Ségou. Les attaques contre les civils, dans le cadre de la violence intercommunautaire, ont persisté. On a enregistré plus d'attaques contre des villages Dogon que contre des villages Peuls.

39. Une attaque de groupes terroristes contre le poste de la garde nationale à Dioungani, dans le cercle de Koro, dans la région de Mopti, le 22 janvier, a fait sept morts et huit blessés parmi les membres de la garde nationale. L'attaque et l'incendie de la ville de Dioungani, le 24 janvier, ont conduit les forces armées nationales à se retirer de leur position et 880 civils à se déplacer.

40. Le 30 janvier, le M. Keïta a signé un décret lançant l'Opération Maliko avec pour objectif de rétablir la souveraineté du Mali sur les régions de Gao, Kidal, Tombouctou, Ménaka, Taoudenni, Mopti et Ségou. Le décret stipulait que les commandants des régions militaires du centre et du nord du Mali avaient autorité sur les forces de sécurité et les forces paramilitaires. Il annonçait également la consolidation des forces nationales dans des camps plus grands et mieux protégés et le retrait des bases plus petites.

Attaques asymétriques et autres

41. La MINUSMA et les forces internationales ont continué d'être la cible d'attaques asymétriques. Il y a eu 22 attaques contre la MINUSMA, dont 7 dans la région de Mopti, 6 à Kidal, 2 à Ménaka, 3 à Tombouctou et 4 à Gao. Ces attaques ont fait 43 blessés parmi les soldats de la paix. Au cours de la période de référence précédente, 20 attaques contre la MINUSMA au total, avaient coûté la vie à un prestataire de services et fait 25 blessés parmi les soldats de la paix.

42. Le nombre d'attaques commises à l'aide d'engins explosifs improvisés contre les forces nationales et internationales a augmenté au cours de la période à l'étude, en particulier contre les forces de défense et de sécurité nationales dans le centre et les forces de la MINUSMA dans le nord. Ces incidents ont continué à représenter une menace principale pour toutes les forces, notamment pour les convois sur les principales routes d'approvisionnement mais aussi sur les routes secondaires. Le nombre d'attaques complexes visant les forces de défense et de sécurité nationales et les camps de la MINUSMA a diminué.

43. Le 9 janvier, une attaque coordonnée par tirs indirects a été lancée contre le camp occupé par la MINUSMA, les forces armées nationales et les forces internationales à Tessalit, dans la région de Kidal. Au total, quinze obus de mortier et roquettes ont atterri dans et autour de l'installation. Vingt personnes ont été blessées, dont 13 soldats de la MINUSMA et deux membres du personnel national travaillant pour les forces internationales. Le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans en a revendiqué la responsabilité.

44. Le 13 janvier, un véhicule de la MINUSMA a heurté un engin explosif à Kidal. Deux soldats de la paix ont été blessés. Le 23 janvier, des assaillants inconnus ont pris pour cible le camp de la MINUSMA à Kidal dans une attaque par tirs indirects. Dix mortiers ont été tirés contre l'installation. Un soldat de la paix a été grièvement blessé.

Attaques contre des civils

45. Les civils ont continué d'être victimes d'attaques de groupes terroristes, de violences intercommunautaires, d'engins explosifs improvisés et de banditisme. Au cours de la période examinée, 266 incidents ont été signalés, au cours desquels 247 civils ont été tués, 119 blessés et 72 enlevés. Ce nombre représente une augmentation par rapport à la précédente période de référence au cours de laquelle 200 civils ont été tués dans 269 incidents. Plus de 60 % des attaques meurtrières contre les civils ont eu lieu dans la région de Mopti. Au total, 218 personnes ont été tuées dans le centre du Mali entre le 1er janvier et le 4 mars.

46. Le 16 janvier, des éléments armés ont attaqué le village de Sinnda, dans la région de Mopti, tuant au moins 14 civils et en blessant des dizaines d'autres. L'attaque la plus meurtrière enregistrée a eu lieu le 14 février, lorsque des éléments armés ont attaqué Ogossogou, dans la région de Mopti, tuant au moins 37 civils, principalement des Peuls et brûlant des maisons et des greniers. Ces attaques contre les populations civiles ainsi que les violences intercommunautaires ont entraîné de nouveaux déplacements de populations, notamment vers la Mauritanie, et poussé les administrateurs civils à abandonner leurs postes.

IV. Protection des civils

47. L'augmentation des activités des groupes terroristes dans le nord et le centre du Mali et le retrait des forces de défense et de sécurité nationales de certaines zones ont provoqué de nouveaux déplacements de population et augmenté le nombre de civils menacés de violence physique. L'opération Seka de la Mission, dans le nord-est, et l'opération Buffalo, dans le centre, visaient à minimiser le vide laissé par le retrait des forces de défense et de sécurité nationales de certaines zones. Dans la région de Gao, 64 incidents de protection des civils ont été enregistrés au total depuis janvier, contre 72 au cours de la dernière période de référence. La légère diminution du nombre d'incidents pourrait être due à la poursuite de l'opération Seka en cours sur l'axe Ansongo – Labézanga.

48. Dans la région de Mopti, les zones frontalières avec le Burkina Faso, dans le district de Koro, ont été particulièrement touchées par l'insécurité. Des attaques récurrentes ont entraîné des déplacements de civils vers le village de Douna-Pen, dans la commune de Dioungani, où environ 880 d'entre eux ont trouvé refuge. L'opération Buffalo a été déployée dans la région et a permis de protéger le principal site de déplacement, à Douna-Pen. La force de la MINUSMA a également riposté face à une attaque contre le village de Gourti, le 29 janvier, pour empêcher de nouvelles violations des droits de l'homme. Le fait de placer les bases d'opérations temporaires de la Mission plus près des populations locales a donné de bons résultats et a permis aux communautés d'avoir une meilleure opinion des soldats de la paix et de réduire le nombre de manifestations contre les patrouilles de la MINUSMA dans les districts de Bandiagara et Bankass.

49. Afin d'améliorer la riposte de la Mission par des mécanismes d'alerte précoce, la Mission a expérimenté un projet de ligne d'urgence dans la région de Mopti. Le numéro vert a été mis en service le 16 janvier. Certains de ces appels ont entraîné le déploiement de forces terrestres de la MINUSMA au village de Goni dans le cercle de Koro, le 7 février, ainsi qu'au village d'Ogossogou dans le cercle de Bankass, le 14 février. Si le déploiement à Goni a été une intervention réussie, des contraintes opérationnelles en matière de navigation et de communication ont entravé celui prévu à Ogossogou.

Appui aux institutions de défense et de sécurité nationales

50. La MINUSMA a continué à soutenir les forces de sécurité nationales et la Brigade des enquêtes spécialisées, notamment en ce qui concerne l'examen des lieux de crimes et par l'octroi d'une formation spécialisée.

51. La Mission a mené une série d'opérations de projection de forces, dont l'opération Windstorm pour déployer et renforcer rapidement le camp des forces armées nationales à Diabali. Elle a également effectué une opération similaire, l'opération Guardian, au Tessit, en coordination avec la Force conjointe du G5 Sahel.

52. En collaboration avec l'Union européenne, la MINUSMA a organisé à Bamako une formation à l'intention de 12 agents de la police nationale sur la lutte contre le terrorisme, ainsi qu'une formation sur l'intervention professionnelle, à Mopti, à laquelle ont participé 28 agents. Trois séances de formation conjointes, sur les thèmes de la recherche préventive relative aux incidents d'engins explosifs improvisés et la sécurisation du processus électoral, ont également été organisées.

53. En janvier, les forces armées nationales ont terminé leur première formation d'initiation à la gestion des armes et des munitions pour les magasiniers de la gendarmerie à Bamako. La MINUSMA a remis aux autorités maliennes le centre national de formation à la gestion des armes et des munitions récemment construit à

Kati, dans la région de Koulikoro. Dans le cadre des efforts visant à renforcer les capacités nationales de gestion des risques d'explosion, la MINUSMA a dispensé une formation aux forces de défense et de sécurité nationales en matière de recherche et de détection d'engins explosifs et de neutralisation des explosifs et munitions, ainsi qu'un cours au niveau des officiers d'état-major.

V. Situation des droits de la personne

54. La situation des droits de l'homme demeurait très préoccupante. La MINUSMA a recensé 123 cas de violations des droits de la personne et d'atteintes à ces droits, soit 51 de plus que lors de la période précédente à l'étude, dont 114 atteintes commises par des groupes armés et 9 violations perpétrées par les forces nationales. Les 123 cas portaient sur la mort de 222 civils, la disparition forcée de 20 personnes, 72 personnes blessées et l'enlèvement ou la disparition de 46 personnes. Un peu plus de la moitié de ces cas (62) ont été signalés dans la région de Mopti. Des incidents ont également été enregistrés dans les régions de Gao (20), Kidal (6), Ménaka (14), Ségou (6) et Tombouctou (15).

55. Comme pour la période considérée précédente, les groupes armés extrémistes violents ont été responsables du plus grand nombre de cas (66) de violations des droits humains. La majorité des cas (49) se sont produits dans des zones où le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans et l'État islamique du Grand Sahara étaient actifs, avec au moins 10 autres cas attribués à l'État islamique du Grand Sahara et 7 au Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans. Si près de la moitié des cas (27) ont été enregistrés dans la région de Mopti, les autres ont été observés dans les régions de Gao (14), Kidal (4), Ménaka (6), Ségou (1) et Tombouctou (14). Il s'agissait notamment de meurtres aveugles ou ciblés, d'enlèvements et d'incendie de centres de santé.

56. Les cas de violence communautaire ont persisté, avec de graves conséquences sur les droits de la personne, en particulier ceux des femmes et des enfants. Les groupes armés communautaires ont été impliqués dans 31 cas d'atteintes dans le contexte de la violence entre communautés, tous enregistrés dans la région de Mopti. Des éléments armés des communautés peules ont été responsables de 24 cas qui ont entraîné la mort de 80 civils, tandis que des groupes armés de la communauté dogon en ont perpétré 7 qui étaient plus ciblés et coordonnés et ont causé la mort d'au moins 67 civils. Deux cas emblématiques qui se sont produits durant cette période ont été attribués à des groupes armés de la communauté dogon. Dans la nuit du 15 au 16 janvier, un groupe de *dozos* (chasseurs traditionnels) a mené une attaque ciblée contre le village de Sinnda, tuant 14 civils issus des communautés peules et tamasheqs. L'attaque à Ogossogou, le 14 février, qui a entraîné la mort d'au moins 37 civils, aurait été exécutée par des hommes armés de la communauté dogon.

57. Au total, 10 atteintes ont été attribuées à des groupes armés signataires et enregistrées dans les régions de Gao (2), Kidal (2) et Ménaka (6). Parmi ces cas, on peut citer les meurtres imputés au Mouvement arabe de l'Azawad et au Mouvement pour le salut de l'Azawad, un vol attribué à la Coordination des mouvements et fronts patriotiques de résistance, et un cas de privation arbitraire de liberté impliquant la Coordination des mouvements de l'Azawad.

58. Les forces de défense et de sécurité nationales ont été impliquées dans neuf cas de violations des droits de la personne, y compris des exécutions extrajudiciaires et des disparitions forcées au cours d'opérations militaires dans le centre du pays. Le 19 décembre, 26 hommes de la communauté peule auraient été exécutés après leur arrestation par les forces armées nationales à Malemana, dans la région de Mopti, et leurs restes ont été retrouvés par la suite dans un puits à Ndoukala, dans la région de

Ségou. Dans un communiqué en date du 29 décembre 2019, le Gouvernement a annoncé l'ouverture d'une enquête sur cet incident. La MINUSMA enquête sur les allégations d'exécution extrajudiciaire de trois hommes et de disparition forcée de trois autres, imputées aux forces armées nationales de Diabali, à la suite de l'attaque du 26 janvier contre le camp de gendarmerie de Sokolo, dans la région de Ségou.

59. Le 28 janvier, la Cour d'appel de Bamako a ordonné la libération provisoire du général Amadou Haya Sanogo et de ses co-accusés en attendant leur procès qui a été reporté sine die. Ils avaient mené un coup d'État et pris le pouvoir en 2012. La décision de la cour a été publiquement critiquée par les militants des droits de l'homme.

60. La MINUSMA a continué à soutenir les activités de la Commission Vérité, Justice et Réconciliation qui a recueilli plus de 16 183 témoignages, dont 60 % ont été faits par des femmes, depuis sa création. Deux auditions publiques thématiques sont prévues au mois de juin.

61. La MINUSMA a relevé huit cas de violences sexuelles perpétrées par des groupes terroristes, des groupes armés signataires et les forces armées nationales. Il s'agissait notamment du mariage forcé de quatre filles par des éléments extrémistes présumés dans la région de Tombouctou, du viol présumé de deux femmes par des membres du Mouvement pour le salut de l'Azawad à Ménaka, du viol collectif d'une fille imputé à des éléments de la Coordination des mouvements de l'Azawad et du Front patriotique de résistance à Gao, et de l'agression sexuelle d'une fillette de 5 ans perpétrée par un élément des forces armées nationales à Gao.

62. Dans ses efforts visant à impliquer la société civile dans la prévention des violences sexuelles liées aux conflits et dans la manière d'y faire face, la MINUSMA a organisé le 21 janvier un atelier avec 113 chefs religieux musulmans pour discuter du rôle que le Haut Conseil islamique pourrait jouer pour répondre à ce grave problème au Mali. À la suite de l'atelier, le président du Haut Conseil islamique a signé une déclaration, dans laquelle il a pris des engagements pertinents, qui se sont traduits notamment par la publication d'une fatwa pour dénoncer les violences sexuelles liées au conflit.

63. Les enfants continuent de souffrir de la violence. Globalement, 174 violations graves à l'encontre de 103 enfants ont été documentées au cours de la période considérée, soit une augmentation de 23 % par rapport à la période considérée précédente. Au total, 10 enfants ont été tués et 9 mutilés. Si certains des auteurs de ces actes ne sont toujours pas identifiés, 97 des cas ont été attribués à des groupes armés extrémistes violents qui ont également mené 39 attaques contre des établissements scolaires, tué ou enlevé des enseignants, détruit du matériel pédagogique, brûlé des salles de classe, exigé la fermeture d'écoles laïques ou traditionnelles et demandé la création d'écoles coraniques, en particulier dans les régions de Mopti et de Tombouctou. Le nombre d'écoles qui sont fermées dans le nord et le centre du Mali a encore augmenté pour atteindre 1 151.

64. En tout, 75 enfants ont été recrutés et utilisés par les groupes armés signataires : 52 par la Coalition des mouvements de l'Azawad et 23 par la Plateforme. L'ONU plaide actuellement auprès du Procureur spécial chargé de la lutte contre le terrorisme en faveur du transfert dans des structures de protection de l'enfance de 17 garçons présumés mineurs détenus à Bamako pour association présumée avec des groupes armés.

65. Afin de mieux assurer le respect des droits de l'homme et du droit humanitaire, la MINUSMA et ses partenaires ont continué à organiser des séances de renforcement des capacités à l'intention des représentants de la société civile, des forces de défense et de sécurité, du barreau, de la Cour suprême et de la Cour constitutionnelle,

notamment sur les droits humains et l'état de droit dans ses efforts de lutte contre le terrorisme.

VI. Situation humanitaire

66. Depuis mon rapport précédent, le nombre de personnes déplacées au Mali a augmenté, atteignant un total de 218 000, contre 199 385 en novembre 2019. Les femmes représentaient 54 % de la population de personnes déplacées au pays. Plus de 30 % de ces personnes ont été déplacées plus d'une fois depuis qu'elles ont fui leur domicile. De violentes attaques dans le centre ont provoqué des vagues quotidiennes de déplacement. Dans le nouveau plan d'intervention humanitaire pour la période 2020-2022, on estime que les besoins de financement humanitaire se situent à 390 millions de dollars, soit une augmentation de 20 % par rapport à l'année précédente.

67. Le nombre de réfugiés maliens au Burkina Faso, en Mauritanie et au Niger est resté stable à 140 800 par rapport à la période de référence précédente. Le Mali continue d'accueillir environ 26 670 réfugiés des pays voisins, le nombre de demandeurs d'asile restant constant à 1 008. Depuis le début de 2020, on a assisté à d'importants déplacements transfrontaliers avec plus de 2 000 familles maliennes et nigériennes cherchant refuge à Anderamboukane. Entre les 10 et 20 février, plus de 1 000 réfugiés maliens sont arrivés en Mauritanie.

68. L'accès humanitaire aux populations ayant besoin de protection et d'assistance dans le centre et le nord du Mali restait difficile en raison du banditisme, des activités des groupes terroristes, des infrastructures endommagées et du retrait des forces armées nationales de certaines de ces zones, notamment dans les régions de Gao et de Ménaka. Les services de l'État ont continué à se retirer des zones les plus touchées par la violence comme dans le cercle d'Ansongo. Au total, 1 151 écoles ne fonctionnent pas dans le nord et le centre, laissant plus de 330 000 enfants sans accès à l'éducation, et les grèves continues des enseignants empêchent beaucoup plus d'enfants d'aller à l'école pendant de longues périodes.

69. Quelque 4,3 millions de personnes devraient avoir besoin d'une aide humanitaire en 2020 en raison de la détérioration de la situation en matière de sécurité, contre 3,2 millions à la fin de 2019. Parmi elles, 1,1 million de personnes devraient atteindre des niveaux d'insécurité alimentaire de crise pendant la période de soudure, de juin à septembre, ce qui serait le nombre le plus élevé enregistré au cours des cinq dernières années.

VII. Situation économique

70. La croissance économique du Mali devrait atteindre un taux de 5,0 % en 2020, ce qui est inférieur à la moyenne de 5,4 % enregistrée entre 2015 et 2019. L'inflation devrait augmenter à un taux de 1,9 % en 2020, de 2,0 % en 2021 et de 2,1 % en 2022. L'insécurité a continué à avoir un effet néfaste sur l'agriculture et la pêche ainsi que l'élevage, deux secteurs économiques qui représentent 80 % de la population active. Malgré la croissance économique globale, l'accroissement des inégalités de revenus et de la pauvreté contribue à exacerber les tensions socio-économiques, qui se traduisent notamment par la grève des enseignants en cours.

71. Au cours de la période de référence, le financement de 70 projets à effet rapide de la MINUSMA et de 13 projets de fonds d'affectation spéciale, représentant respectivement 2,45 et 3,61 millions de dollars, a été approuvé. Ces projets prévoient des activités dans les domaines de la cohésion sociale et de la prévention des conflits,

de l'appui technique au Secrétariat permanent du Cadre politique de gestion de la crise au centre du Mali, de la construction de postes de police dans la région de Mopti et de la consolidation du pouvoir judiciaire et de l'organisation des élections législatives. Le Fonds de consolidation de la paix a en outre lancé sept nouveaux projets pour un montant total de 16 millions de dollars visant à appuyer les programmes de prévention des conflits et de médiation, l'amélioration de l'accès à la justice, les mesures contre l'impunité et les initiatives de promotion de la jeunesse et de l'égalité femmes-hommes.

72. Le 6 février, M. Cissé a présidé la première réunion du Comité directeur du fonds de développement durable qui a permis de valider le manuel des procédures administratives, financières et comptables du fonds.

VIII. Capacités de la Mission

Contingents

73. Au 10 mars, un total de 12 179 militaires a été déployé, ce qui correspond à 91,64 % de l'effectif autorisé de 13 289 personnes. Il s'agissait notamment de 35 observateurs militaires, 477 officiers d'état-major et 11 667 membres de contingents. Les femmes représentaient 3,84 % du personnel militaire. Le déploiement d'une unité d'hélicoptères utilitaires moyens à Tombouctou s'est achevé avec l'arrivée du reste de la cargaison et du personnel. Le déploiement d'un bataillon d'infanterie légère au même endroit est en cours, avec la première compagnie d'infanterie opérationnelle sur le terrain depuis février.

Police

74. Au 10 mars, un total de 1 726 policiers, soit 90 % de l'effectif autorisé de 1 920 personnes, avait été déployé. Parmi eux, on comptait 298 policiers hors unités constituées, dont 79 femmes, et 1 428 membres d'unités de police constituées, dont 156 femmes.

Civils

75. Au 5 mars, 89 % de l'ensemble du personnel civil de la MINUSMA avait été déployé, dont 93 % du personnel international, 79 % des Volontaires des Nations Unies et 88 % du personnel national. Les femmes occupaient 25 % des postes internationaux (soit la même proportion qu'à la période précédente), 28 % des postes de Volontaires des Nations Unies et 16 % des postes de personnel national.

Mise en œuvre du plan d'adaptation de la Mission

76. La MINUSMA a continué à renforcer sa présence et son activité dans le centre du Mali afin d'accroître son soutien au Cadre politique de gestion de la crise au centre du Mali du Gouvernement et de mieux assurer la protection des civils. Au total, 19 membres supplémentaires du personnel civil, dont un responsable de la planification, ont été redéployés à Mopti.

77. La MINUSMA et le Secrétariat ont encore intensifié la sensibilisation des pays fournisseurs de contingents afin de mobiliser les effectifs envisagés par le plan d'adaptation de la Mission. Celui-ci prévoit notamment la création d'une force opérationnelle mobile pour répondre aux situations nouvelles, ce qui permettra à la Mission de mobiliser à tout moment les capacités requises, y compris : deux unités de la force de réaction rapide ; trois unités des forces spéciales ; deux unités de reconnaissance à longue portée ; quatre unités d'hélicoptères utilitaires moyens ; trois unités d'hélicoptères armées ; une unité d'hélicoptères d'attaque ; une unité d'avions

de transport tactique C-130 ; deux unités de renseignement, de surveillance et de reconnaissance à voilure fixe et quatre unités dotées de systèmes de drones ; deux équipes chirurgicales avancées et huit équipes de neutralisation des explosifs et munitions. Ce groupement tactique mobile viendrait amplifier la puissance de la Mission et en renforcer les moyens d'interaction quotidienne avec les communautés. La Mission établira également un avant-poste de commandement qui sera déployé avec le groupement tactique mobile pour commander cet élément renforcé pendant la durée de l'intervention.

78. Les états des besoins par unité ont été mis à jour pour répondre aux défis croissants en matière de sécurité sur le terrain. La MINUSMA et le Secrétariat ont ensuite élaboré un état des besoins opérationnels en matière de renseignement, de surveillance et de reconnaissance qui définit les lacunes et les besoins à cet égard dans le cadre de l'exécution du mandat. L'état des besoins opérationnels a guidé l'élaboration des nouveaux états des besoins par unité en matière de renseignement, de surveillance et de reconnaissance et soutiendra également le processus d'acquisition de capacités commerciales.

79. Le Secrétariat a commencé à préparer une conférence sur la constitution des forces de la MINUSMA. Certains pays fournisseurs de contingents ont déjà indiqué qu'ils entendaient mettre de nouveaux moyens à la disposition de la MINUSMA, tandis que d'autres ont fait savoir qu'ils étaient prêts à reconfigurer les unités déjà sur le terrain pour répondre aux exigences du plan, notamment en augmentant le nombre de lignes de mission des hélicoptères et des systèmes de drones aériens.

80. Le plan d'adaptation, qui prévoit notamment la création du groupement tactique mobile, nécessite l'élargissement des bases existantes à Gao et Mopti ainsi que la construction d'une nouvelle piste d'atterrissage à Kidal. Le Gouvernement a alloué 49,45 ha supplémentaires à la MINUSMA à Gao. La Mission a nettoyé et sécurisé la zone, et les travaux de construction devraient commencer en avril. Le Gouvernement n'a pas encore répondu à la demande de la Mission pour des terres supplémentaires à Mopti. Il a approuvé la construction d'une nouvelle piste d'atterrissage à Kidal, où les travaux de déminage et de construction ont commencé en fin février.

81. Le projet de budget de la Mission au titre de l'exercice 2020/21 comprend les coûts associés au plan d'adaptation, ce qui se traduit par une augmentation nette de 5 % par rapport à son budget de 2019/20.

Efforts visant à optimiser les résultats

82. Les performances de sept unités militaires ont été évaluées par le commandant de la force. Six unités ont fonctionné de manière satisfaisante. Plusieurs meilleures pratiques ont été retenues, notamment l'installation de caméras et de dispositifs d'observation nocturne pour la sécurité des camps et l'organisation de formations. Pour une unité, on a constaté des lacunes dans la compréhension de son mandat et de la politique de tolérance zéro en matière d'exploitation et de sévices sexuels ainsi que des restrictions relatives à sa capacité d'effectuer des patrouilles à l'extérieur du camp. Des mesures ciblées sont en cours d'application pour remédier à la situation.

83. Le cas exposé dans ma lettre datée du 27 décembre 2019 (S/2019/1004) au sujet d'un contingent qui refusait l'accès à la partie du camp des Nations Unies qu'il occupait a été résolu et les équipes d'intervention d'urgence de la MINUSMA ont accès aux installations aéroportuaires.

84. Il a été procédé aux évaluations de six unités de police constituées au cours de la période de référence. Il a été conclu que les six unités avaient fonctionné de manière satisfaisante. Les bonnes pratiques comprennent la collecte de renseignements sur les

patrouilles grâce aux bonnes relations communautaires et le renforcement du soutien logistique.

85. Conformément à l'initiative « Action en faveur du maintien de la paix », des séances de formation avant le déploiement et en cours de mission sur la sensibilisation aux risques d'explosion et à leur atténuation ont été organisées pour améliorer l'état de préparation du personnel civil et en uniforme de la MINUSMA. Le mécanisme de coordination souple a aidé deux États Membres à mener deux équipes mobiles de formation à Gao et Kidal afin d'améliorer la performance, la sûreté et la sécurité des contingents. En outre, deux pays fournisseurs de contingents ont déployé 17 et 24 véhicules blindés de transport de troupes supplémentaires dans le secteur centre et le secteur nord, respectivement.

Cadre stratégique intégré

86. L'action en faveur du renforcement de la coordination et de la promotion de l'intégration entre la MINUSMA et l'équipe de pays des Nations Unies s'est poursuivie, conformément à la vision globale et aux priorités communes définies dans le cadre stratégique intégré.

87. Pour faciliter les prochaines élections législatives, la MINUSMA et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont créé une équipe d'appui conjointe dotée de tâches spécifiques et complémentaires. La MINUSMA fournit un soutien politique, sécuritaire, technique et logistique, tandis que le PNUD gère un fonds commun pour les organes électoraux, favorise les initiatives d'éducation civique et de communication, le règlement des différends et des conflits et le renforcement des capacités.

88. À Mopti, sous la direction des autorités régionales, de la MINUSMA et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le PNUD ont mis en place un mécanisme de coordination pour assurer le retour des personnes déplacées. Ce mécanisme a permis de mobiliser des ressources en leur faveur, notamment en assurant la sécurité et des activités génératrices de revenus.

89. À Tombouctou, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et la Mission élaborent un projet visant à promouvoir l'éducation des jeunes par l'intermédiaire de l'université. Le projet, financé par le Fonds d'affectation spéciale pour la paix et la sécurité au Mali, contribuera à favoriser le retour des services de l'État dans la région, ainsi que la cohésion sociale et la prévention des conflits.

Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

90. La MINUSMA a continué de renforcer la sécurité dans ses camps face aux menaces identifiées et anticipées. Le plan de sécurité intégré pour le quartier général de la MINUSMA à Bamako a été parachevé et approuvé, et les directives générales correspondantes ont été établies.

Déontologie et discipline

91. Deux allégations d'exploitation et de sévices sexuels ont été enregistrées. La MINUSMA a poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie de prévention des comportements répréhensibles, en particulier de l'exploitation et des atteintes sexuelles, par l'initiation et le recyclage de toutes les catégories de personnel, ainsi que par la réalisation d'évaluations des risques et d'activités de sensibilisation et la recommandation de mesures d'atténuation dans ses zones d'opération.

Questions relatives à l'environnement

92. La MINUSMA a continué à prendre des mesures pour améliorer sa gestion des déchets, son approvisionnement en eau et son assainissement ainsi que pour gérer les urgences environnementales. Pendant l'exercice considéré, la Mission a poursuivi l'exécution des tâches qui lui étaient confiées.

IX. Observations

93. Malgré les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'accord de paix, la situation au Mali et dans la région du Sahel reste très préoccupante et marquée par une détérioration de la sécurité et une augmentation des attaques dans la région. Les groupes terroristes alliés à Al-Qaida et à l'État islamique ont gagné du terrain et cherchent tous à exercer leur influence. Les attaques contre les forces nationales et internationales ont persisté et les forces de défense et de sécurité nationales ont subi les plus grosses pertes. Plus de la moitié des attaques commises au cours de la période de référence ont eu lieu dans le centre du Mali, et près d'un tiers des victimes étaient des civils. Je condamne fermement les attaques contre les civils, les soldats de la paix de la MINUSMA et les forces nationales et internationales et j'appelle les autorités maliennes à redoubler d'efforts pour que les auteurs de ces crimes répondent de leurs actes. Je rends hommage au courage et au sacrifice de tous les hommes et de toutes les femmes qui continuent à opérer dans un environnement si difficile et dangereux pour mettre en œuvre leurs mandats respectifs.

94. Je me félicite de l'engagement renouvelé des chefs d'État du Groupe de cinq pays du Sahel et du Président français, lors de leur sommet à Pau (France) et de la sixième Conférence des chefs d'État du G5 Sahel à Nouakchott, d'unir leurs forces et de resserrer la coopération et la coordination dans le cadre de la lutte contre le terrorisme au Sahel, ainsi que de la création de la coalition pour le Sahel. Il faut une action multidimensionnelle concertée, impliquant une multitude d'acteurs dans les domaines de la politique, de la sécurité et du développement pour stabiliser la situation au Mali et dans l'ensemble de la région du Sahel. La MINUSMA demeure l'un des nombreux acteurs essentiels.

95. Malgré la situation de sécurité désastreuse, le processus de paix a nettement progressé sur la voie de la pleine application de l'Accord, qui reste la seule option viable pour résoudre la crise au Mali et stabiliser la situation. La conclusion du dialogue national inclusif a abouti à une dynamique plus positive et permis aux parties de recentrer leur attention sur la mise en œuvre de l'accord de paix. Je suis encouragé par le redéploiement de l'unité reconstituée des forces armées nationales dans le nord du Mali, la reprise des réunions du Comité de suivi de l'Accord et son consentement à accroître la participation des femmes au mécanisme, et la visite de M. Cissé à Kidal. Je trouve encourageants les préparatifs en cours des élections législatives et les consultations entre les parties prenantes afin de créer des conditions propices à la tenue d'élections législatives crédibles, sans exclusive et pacifiques. Il faudra toutefois du temps pour que ces réalisations se traduisent par des améliorations tangibles de la situation sur le terrain. Pour relever les défis complexes auxquels le Mali fait face, il faudra plus d'efforts de la part des parties, ainsi qu'une volonté politique, des ressources et un soutien accrus.

96. Le redéploiement de l'unité reconstituée à Kidal, Gao et Tombouctou constituait une étape indispensable vers le rétablissement de l'autorité de l'État dans le nord du Mali. L'arrivée des éléments de la première unité reconstituée est la première présence officielle des forces armées nationales à Kidal depuis que les forces rebelles ont pris le contrôle des principales villes du nord du Mali en mars 2012. Les bons offices du Représentant spécial ont été essentiels pour permettre aux parties de surmonter la

méfiance, les obstacles de toutes sortes et les préjugés et de parvenir à un accord sur les modalités du redéploiement. La MINUSMA a également fourni un soutien logistique essentiel au redéploiement, ce qui illustre bien le rôle primordial que la Mission continue de jouer au Mali pour épauler les parties dans la mise en œuvre de l'Accord et créer l'espace nécessaire au déroulement du processus de paix. Une fois pleinement opérationnelle, l'unité reconstituée contribuera à renforcer les forces armées nationales dans le nord du Mali, ce qui est fondamental pour le rétablissement de l'autorité de l'État et les efforts de lutte contre le terrorisme afin d'ouvrir la voie à un déploiement plus important de l'administration et de la justice de l'État. Je me félicite de l'accord conclu par les parties signataires pour organiser une phase de « rattrapage » visant à intégrer 515 anciens combattants supplémentaires au titre du programme accéléré de désarmement, démobilisation, réintégration/réinsertion en vue de leur redéploiement dans le nord du Mali dans le cadre des unités reconstituées.

97. Comme je l'ai souligné dans mes précédents rapports, la participation des femmes au processus de paix malien a été marginale. La tenue de l'atelier de haut niveau réunissant plus de 200 femmes maliennes représentant le Gouvernement, les mouvements armés signataires et la société civile a été une occasion importante de discuter des mesures à prendre pour faire face à la situation actuelle. Je salue les recommandations qui ont été faites pour renforcer la participation des femmes et le consentement des parties signataires à inclure ces dernières dans les mécanismes de suivi de l'Accord. Il s'agit d'une première étape déterminante. Le faible nombre de candidates inscrites aux prochaines élections législatives rappelle que des mesures à plus long terme sont nécessaires pour accroître la participation des femmes à la vie publique et politique au Mali et faire en sorte qu'elles représentent 30 % des élus, comme le stipule la loi malienne.

98. Les prochaines élections législatives s'inscrivent dans le cadre du processus politique visant à répondre aux griefs. Des élections pacifiques et crédibles dans les délais prévus sont essentielles pour la stabilité du pays. J'invite tous les acteurs nationaux à poursuivre leurs ambitions politiques de manière constructive et à régler les différends par le dialogue.

99. Dans le centre du Mali, les civils continuent de subir les conséquences de l'intensification de la violence au sein des communautés, exacerbée par la présence de groupes terroristes. Je me félicite des actions prises par les autorités maliennes pour endiguer la violence, notamment grâce à de multiples initiatives locales de paix et de réconciliation et à une coopération et à une coordination accrues avec la MINUSMA. J'invite le Gouvernement à poursuivre ses mesures visant à démanteler les milices, tout en redoublant d'efforts pour rétablir l'autorité de l'État de façon à éviter de dangereux vides sécuritaires. Le soutien de la Mission reste essentiel pour aider les Forces de sécurité maliennes à protéger les civils.

100. La Mission a réalisé des progrès considérables pour mieux se positionner et s'équiper afin de mettre en œuvre son mandat élargi d'une manière plus centrée sur les populations, plus intégrée et plus dynamique, et a encore affiné son plan d'adaptation. Ce dernier prévoit la reconfiguration de la composante militaire qui comprend la création d'un groupement tactique mobile destiné à permettre à la Mission de mieux projeter sa force dans tout le pays. Cela facilitera également la mobilité du personnel civil et de police et permettra à la Mission de fonctionner de manière plus dynamique et mieux orientée vers la communauté. La réussite de la mise en œuvre du plan d'adaptation dépend du soutien des partenaires. Je renouvelle mon appel à tous les États Membres pour qu'ils fournissent les capacités requises et qu'ils assortissent le mandat de la Mission de ressources adéquates, conformément aux engagements qu'ils ont pris dans le cadre de l'action en faveur du maintien de la paix. J'exhorte le Gouvernement malien à faciliter le déploiement des capacités

supplémentaires, notamment en parachevant l'accord sur la désignation de terrains supplémentaires pour les camps de la Mission à Mopti. Cette étape est des plus importantes pour permettre à la MINUSMA d'accroître sa présence civile et en uniforme dans le centre et de mieux aider les autorités maliennes dans leurs efforts visant à stabiliser la zone et à mieux protéger les civils.

101. La situation humanitaire au Mali reste désastreuse. Au total, 3,2 millions de Maliens ont eu besoin d'une aide humanitaire en 2019 et ce nombre devrait encore augmenter en 2020. Quelque 1,1 million de personnes sont menacées d'insécurité alimentaire. Pour répondre à ces besoins humanitaires, il faut des ressources supplémentaires. Je demande aux partenaires de fournir toutes les ressources nécessaires au titre du plan d'intervention humanitaire. Un financement adéquat est nécessaire, en particulier avant la période de soudure, pour subvenir aux besoins des communautés les plus vulnérables.

102. Je suis également préoccupé par la détérioration de la situation des droits de la personne qui est marquée par des attaques terroristes dans le nord et le centre du Mali visant les services de sécurité nationale, les forces de maintien de la paix, les forces internationales et, de plus en plus, les civils. Les Forces de sécurité maliennes elles-mêmes ont été impliquées dans des violations de ces droits. Les civils ont également été victimes d'attaques de groupes d'autodéfense, notamment en raison de leur soutien présumé aux groupes islamistes. L'impunité est l'un des facteurs aggravants de la violence actuelle au Mali et les auteurs de violence doivent être tenus responsables de leurs actes.

103. Je tiens à exprimer ma profonde gratitude au Représentant spécial pour le Mali et Chef de la MINUSMA, Mahamat Saleh Annadif, pour ses remarquables qualités de chef et son dévouement. Je félicite les membres du personnel civil et en tenue des Nations Unies pour leur engagement en faveur de la paix et de la stabilité en Mali. J'exprime également ma sincère gratitude aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, aux membres de l'équipe de médiation internationale, aux organisations régionales et multilatérales, aux pays donateurs, aux organisations non gouvernementales et à tous les autres partenaires pour leur soutien indéfectible au Mali.

Annexe I

Effectifs militaires et effectifs de police de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali au 10 mars 2020

	Composante militaire			*Composante police*								
	Experts, officiers d'état-major et membres du contingent			*Policiers hors unités constituées*			*Unités de police constituées*			*Total (composante Police)*		
Pays	*Hommes*	*Femmes*	*Total*	*Hommes*	*Femmes*	*Total*	*Hommes*	*Femmes*	*Total*	*Hommes*	*Femmes*	*Total*
Allemagne	340	20	360	8	7	15	–	–	–	8	7	15
Arménie	1	–	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autriche	2	–	2	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bangladesh	1 280	16	1 296	1	–	1	–	43	280	238	43	281
Belgique	33	6	39	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bénin	242	18	260	16	1	17	133	5	138	149	6	155
Bhoutan	5	–	5	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bosnie-Herzégovine	1	1	2	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Burkina Faso	1 045	35	1 080	19	9	28	130	10	140	149	19	168
Burundi	1	–	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Cambodge	266	25	291	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Cameroun	–	1	1	7	3	10	–	–	–	7	3	10
Canada	4	1	5	8	6	14	–	–	–	8	6	14
Chine	410	16	426	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Côte d'Ivoire	355	8	363	12	14	26	–	–	–	12	14	26
Danemark	65	8	73	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Égypte	1 069	2	1 071	–	–	–	130	10	140	130	10	140
El Salvador	190	16	206	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Espagne	1	–	1	2	–	2	–	–	–	2	–	2
États-Unis d'Amérique	9	–	9	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Éthiopie	1	–	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Estonie	4	–	4	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Finlande	4	–	4	1	1	2	–	–	–	1	1	2
France	23	1	24	13	1	14	–	–	–	13	1	14
Gambie	4	1	5	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Ghana	135	19	154	3	–	3	–	–	–	–	–	–
Guatemala	2	–	2	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Guinée	841	30	871	5	6	11	–	–	–	5	6	11
Indonésie	10	–	10	4	1	5	–	–	–	4	1	5
Iran	1	–	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Irlande	12	–	12	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Italie	1	1	2	2	–	2	–	–	–	–	–	–
Jordanie	64	–	64	8	–	8	–	–	–	8	–	8
Kenya	13	–	13	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Lettonie	1	–	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–

Pays	Composante militaire			Composante police								
	Experts, officiers d'état-major et membres du contingent			Policiers hors unités constituées			Unités de police constituées			Total (composante Police)		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Libéria	102	15	117	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Lituanie	35	2	37	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Luxembourg	2	–	2	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Madagascar	–	–	–	2	–	2	–	–	–	2	–	2
Mauritanie	4	–	4	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Mexique	2	1	3	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Népal	154	4	158	–	1	1	–	–	–	–	1	1
Niger	861	12	873	24	10	34	–	–	–	24	10	34
Nigéria	75	8	83	1	1	2	101	39	140	102	40	142
Norvège	10	4	14	3	2	5	–	–	–	3	2	5
Pakistan	56	–	56	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Pays-Bas	4	1	5	5	1	6	–	–	–	5	1	6
Portugal	2	–	2	2	1	3	–	–	–	2	1	3
Roumanie	120	6	126	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	3	–	3	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Sénégal	997	52	1 049	14	7	21	281	30	311	295	37	332
Sierra Leone	18	4	22	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Sri Lanka	249	–	249	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Suède	193	35	228	3	2	5	–	–	–	3	2	5
Suisse	7	–	7	–	1	1	–	–	–	–	1	1
Tchad	1 406	41	1 447	12	1	13	–	–	–	12	1	13
Tchéquie	4	1	5	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Togo	885	49	934	14	2	16	260	19	279	274	21	295
Tunisie	79	7	86	30	1	31	–	–	–	30	1	31
Turquie	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Ukraine	8	1	9	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total	**11 711**	**468**	**12 179**	**219**	**79**	**298**	**1 272**	**156**	**1 428**	**1 491**	**235**	**1 726**

Annexe II

Carte

